

# La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction : Commission Communication

N°118 - Novembre 2021



## \* VIE FÉDÉRALE P.1-4

- Rappels : Certificats médicaux
- Rappel réglementaire : arrivée et GEC
- Prévention des violences
- Rappel : Différents types de licences

## \* JEUNES P.5

- Recherche prestataires O'camp 2022
- Ressource pédagogique supplémentaire

## #PointPresse

Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

## VIE FÉDÉRALE

### RAPPELS ADMINISTRATIFS SUR LES CERTIFICATS MÉDICAUX NÉCESSAIRES POUR LA PRISE DE LICENCE

Vous pouvez vous référer à la fiche <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1030>

#### Pour les personnes majeures :

- **pour une première licence (hors licence dirigeant) ou après une coupure d'un an ou plus**

Vous devez fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation avec pour les licences « découverte compétition » et « compétition » la mention « en compétition ». Le certificat médical doit dater de moins d'1 an au jour de la demande de la licence

- **pour un renouvellement de licence sans discontinuité dans le temps**
  - **si vous avez renouvelé votre licence deux fois sans présenter de certificat médical**

Vous devez fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation, avec pour les licences « découverte compétition » et « compétition » la mention « en compétition ». Le certificat médical doit dater de moins d'1 an au jour de la demande de la licence.

- **Dans les autres cas vous devez remplir un questionnaire de santé dit [QS-Sport](#)**

Selon vos réponses au questionnaire, vous devrez fournir l'un des documents suivants pour obtenir votre licence :

- o Attestation que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative
- o Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation, avec pour les licences « découverte compétition » et « compétition » la mention « en compétition ». **Attention dans ce cas le certificat doit dater de moins de 6 mois au jour de la demande de licence.**

Vous pouvez aussi vous référer à la page <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/Certificat-medical>

#### Pour les personnes mineures :

Que ce soit pour une première licence ou un renouvellement de licence vous devez remplir [un questionnaire de santé](#) avec l'aide de vos parents. Selon vos réponses au questionnaire, vous devrez fournir l'un des documents suivants pour obtenir votre licence :

- Attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative
- A défaut un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation. **Le certificat doit dater de moins de 6 mois au jour de la demande de licence.**

# La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction : Commission Communication

N°118 - Novembre 2021



## \* VIE FÉDÉRALE P.1-4

Rappels : Certificats médicaux

Rappel réglementaire : arrivée et GEC

Prévention des violences

Rappel : Différents types de licences

## \* JEUNES P.5

Recherche prestataires O'camp  
2022

Ressource pédagogique  
supplémentaire

## #PointPresse

Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

## VIE FÉDÉRALE

### Concernant les certificats médicaux qui peuvent être acceptés :

Qu'il s'agisse d'un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence FFCO, le certificat médical doit établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation.

Il doit obligatoirement comporter au choix du médecin, un des éléments suivants :

- soit « absence de contre-indication à la pratique du sport »
- soit « absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation »
- soit le médecin énumère plusieurs sports, mais dans ce cas obligatoirement la course d'orientation dans cette liste « absence de contre-indication à la pratique du triathlon, de la course à pied, de la course d'orientation, de la natation... » sans omettre la mention « en compétition » pour la pratique chronométrée

Aussi, la course à pied, le trail, le VTT ou le cyclisme ou tout autre terme n'est pas valable, la discipline « course d'orientation » doit impérativement être mentionnée dans le cas où le médecin ne fait pas le choix de mentionner uniquement « la pratique du sport ».

## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : OBLIGATION DE PASSER À L'ARRIVÉE ET À L'ATELIER GEC

En 2021, nous avons été confrontés à plusieurs reprises à envisager de déclencher les secours pour des personnes ayant pris le départ et qui n'étaient pas passées à l'arrivée à l'heure de fermeture des circuits. Dans la quasi-totalité des cas, il s'agissait de personnes ayant abandonnées mais qui n'avaient pas jugé utile de le signaler aux organisateurs.

En cas d'abandon merci donc de rappeler à tous vos licenciés qu'ils doivent même en cas d'abandon passer systématiquement à l'atelier Gestion électronique de la course pour le signaler.

# La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction : Commission Communication

N°118 - Novembre 2021



## \* VIE FÉDÉRALE P.1-4

- Rappels : Certificats médicaux
- Rappel réglementaire : arrivée et GEC
- Prévention des violences
- Rappel : Différents types de licences

## \* JEUNES P.5

- Recherche prestataires O'camp 2022
- Ressource pédagogique supplémentaire

## #PointPresse

Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

## VIE FÉDÉRALE

### PRÉVENTION DES VIOLENCES

Le sport n'est pas épargné par les violences : violences verbales, physiques ou sexuelles, harcèlement, bizutage, discrimination, ... Aujourd'hui nous nous mobilisons pour que chaque club soit un lieu sûr, un lieu d'épanouissement pour apprendre et progresser, un cadre bienveillant pour se retrouver et partager notre passion.

Nous avons donc mis en place un formulaire de signalement et une adresse mail pour permettre à chacun de nous alerter sur une situation de violence qu'il a vécu comme victime ou comme témoin ou même dont il a juste entendu parler.

Lorsqu'une personne est victime ou témoin de faits graves, le signalement de ces derniers peut s'avérer complexe, notamment dans la capacité à rédiger un signalement clair et suffisamment précis.

Par conséquent, la FFCO a élaboré un formulaire permettant de guider au mieux la présumée victime ou témoin dans la rédaction de son signalement. Ce formulaire de signalement, permet d'identifier clairement :

- L'auteur du signalement : identité, victime/témoin/rapporteur, lien avec la victime.
- La victime des faits : identité.
- L'auteur des faits : identité et statut vis-à-vis de la victime (entraîneur, dirigeant, camarade...).
- L'ensemble des témoins.
- Les détails des faits subis/constatés/rapportés : lieux, dates/horaires, club concerné, circonstances détaillées, conséquences pour la victime.
- Personnes ou structures alertées : parents (dans le cas de mineurs), dirigeants, service de l'Etat, police/gendarmerie, procureur de la République (obligation pour les agents de la fonction publique).

Au-delà de la rédaction du signalement, un autre frein pour la victime ou le témoin de faits peut être la «personnalisation» de l'interlocuteur. En effet, si la fédération demande de communiquer un signalement ou de demander des informations sur la thématique des violences via l'adresse [contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou une autre adresse personnelle fédérale, cela peut constituer un blocage pour effectuer une démarche.

L'adresse mail dédiée est : [signalement@ffcorientation.fr](mailto:signalement@ffcorientation.fr)

# La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction : Commission Communication

N°118 - Novembre 2021



\* VIE FÉDÉRALE P.1-4

- Rappels : Certificats médicaux
- Rappel réglementaire : arrivée et GEC
- Prévention des violences
- Rappel : Différents types de licences

\* JEUNES P.5

- Recherche prestataires O'camp 2022
- Ressource pédagogique supplémentaire

#PointPresse  
Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

## VIE FÉDÉRALE

### RAPPELS ADMINISTRATIFS SUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE LICENCE

Vous pouvez vous référer à l'article 20 du règlement intérieur que nous avons essayé de résumer dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE LA LICENCE--> PRATIQUE POSSIBLE	COMPETITION	DECOUVERTE COMPETITION	LOISIR SANTE	DIRIGEANT
Participations aux compétitions	OUI	Uniquement circuits de couleur & hors championnats jusqu'au niveau jaune	NON	S'adresse aux personnes en âge d'être dirigeant (16 ans révolus), inscrites dans un club. Ouvre droit aux fonctions électives et à la possibilité de participer aux activités de gestion administrative ou comptable. Ne donne pas accès à la pratique sportive.
Participer aux classements dont le CN	OUI	NON	NON	
Participer aux activités non compétitives	OUI	OUI	OUI	
Assumer dans les conditions de qualification de diplômes les fonctions fédérales officielles	OUI	OUI	OUI	
Participer dans les conditions définies par les prérequis à toutes les formations fédérales,	OUI	NON	NON	
Participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,	OUI	OUI	OUI	
Recevoir le bulletin fédéral	papier ou numérique	version numérique	version numérique	version numérique

Attention nous vous rappelons que vous ne pouvez pas délivrer de titre de participation à une personne déjà licenciée. Si elle veut accéder à une pratique de niveau supérieur elle doit faire évoluer sa licence.

# La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction : Commission Communication

N°118 - Novembre 2021



## \* VIE FÉDÉRALE P.1-4

- Rappels : Certificats médicaux
- Rappel réglementaire : arrivée et GEC
- Prévention des violences
- Rappel : Différents types de licences

## \* JEUNES P.5

- Recherche prestataires O'camp 2022
- Ressource pédagogique supplémentaire

## #PointPresse

Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

## JEUNES

### RECHERCHE DE PRESTATAIRES POUR L'ORGANISATION DE O'CAMP 2022

Depuis une dizaine d'année, la FFCO organise chaque année sous la désignation d'O'Camp 2 stages sportifs lors des vacances scolaires d'été d'une durée d'une semaine (sur 2 tranches d'âges : 11-13 et 14-16) basés sur la CO, mais ouverts aux néophytes. La personne qui s'en occupait souhaite passer la main. Nous venons de lancer un appel d'offre pour identifier un prestataire à même de reprendre le projet. Si vous connaissez une structure ou une personne qualifiée qui pourrait être intéressée n'hésitez pas à lui en parler en lui demandant de se faire connaître auprès de la fédération en écrivant à [contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) avant fin décembre 2021.

### RESSOURCE PÉDAGOGIQUE SUPPLÉMENTAIRE

Suite aux échanges informels lors du séminaire moniteur/entraîneur, il s'est avéré intéressant de partager des vidéos expliquant comment utiliser le logiciel OCAD pour préparer des entrainements.

Avec l'accord de son propriétaire Anne CONIEL, nous avons donc rajouter dans [la page ressource de l'espace jeune du site fédéral](#) un lien vers son site [ACOrientation](#) qui proposent des mini vidéos sur ce thème.